



# La qualité des sols dans les planifications communales:

Programmer...

faire rêver...

puis voir des projets se réaliser!



# Au menu: du macro au micro

- Le plan directeur communal
- Le règlement du plan directeur communal
- Les plans d'affectation – exemple du PA Ancien-Stand
- Plan directeur des espaces publics
- Exemples d'espaces publics

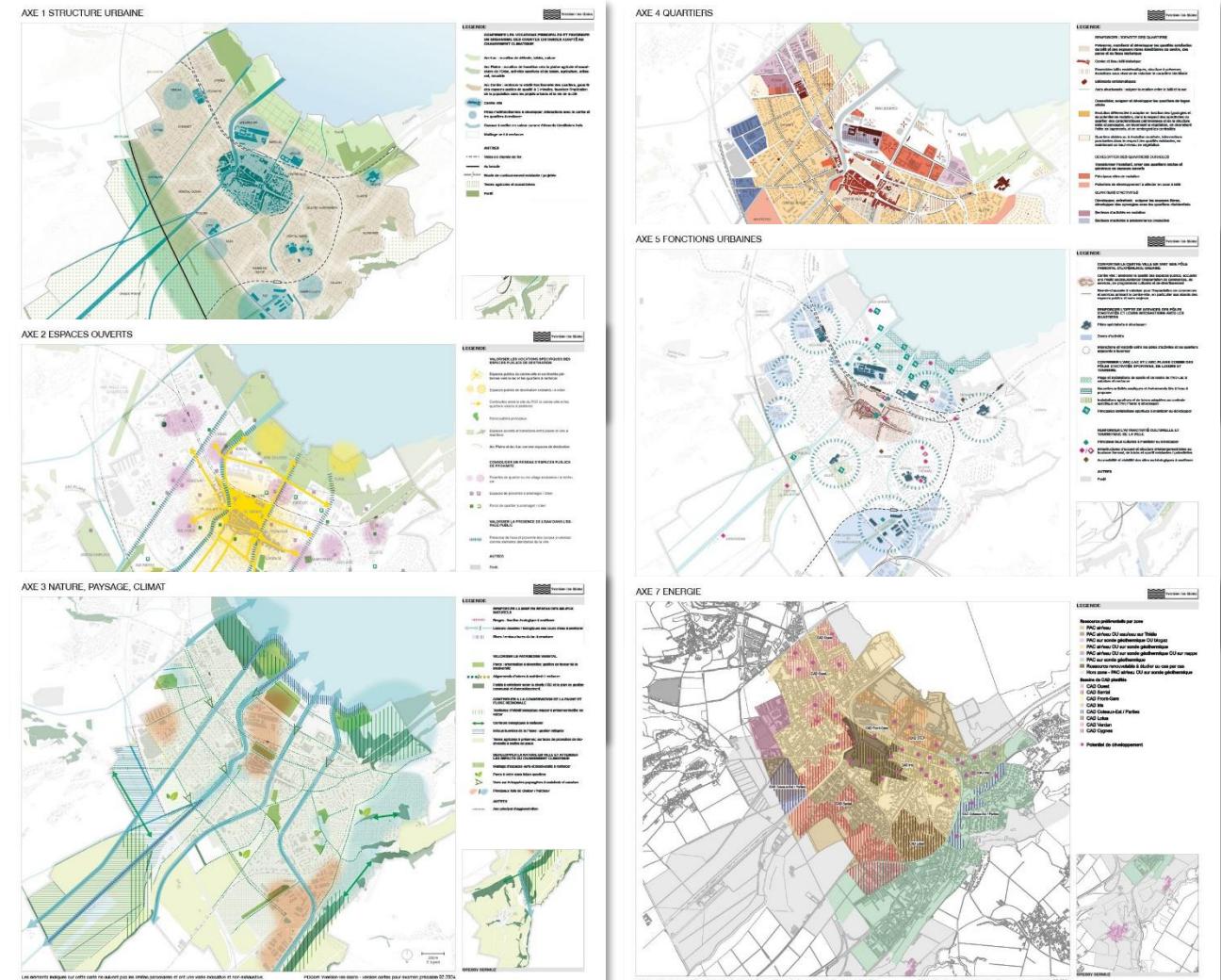
# 1. Plan directeur communal (PDCom)



# 1 projet de territoire, 7 axes, 27 objectifs, 71 mesures

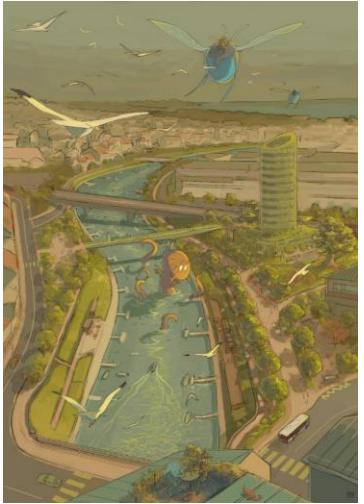


Vision 2040  
en 7 axes



[www.yverdon-les-bains.ch/pdcom](http://www.yverdon-les-bains.ch/pdcom)

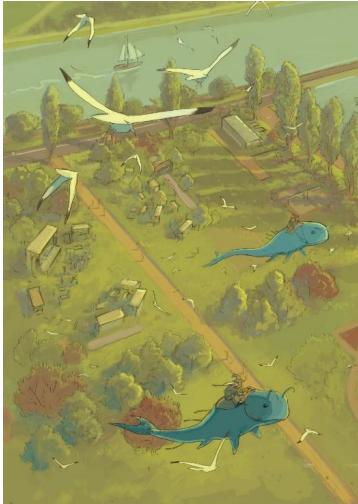
# Sept axes stratégiques



Axe 1 STRUCTURE URBAINE



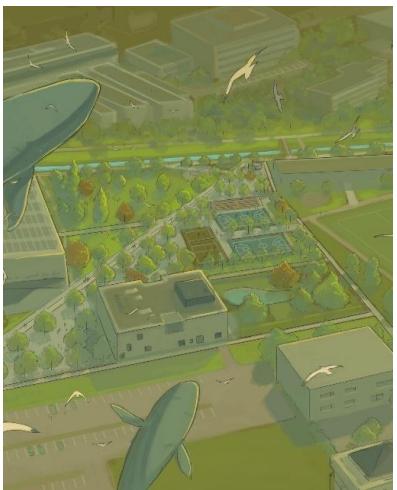
Axe 2 ESPACES OUVERTS



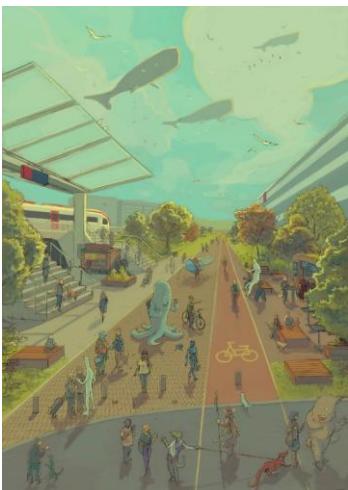
Axe 3 NATURE,PAYSAGE  
& CLIMAT



Axe 4 QUARTIERS



Axe 5 FONCTIONS

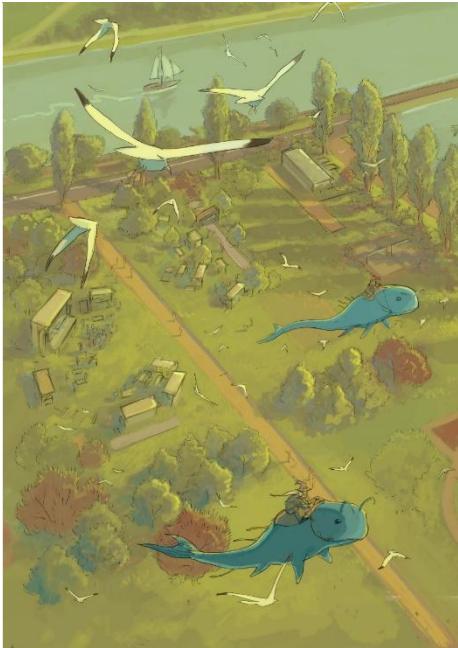
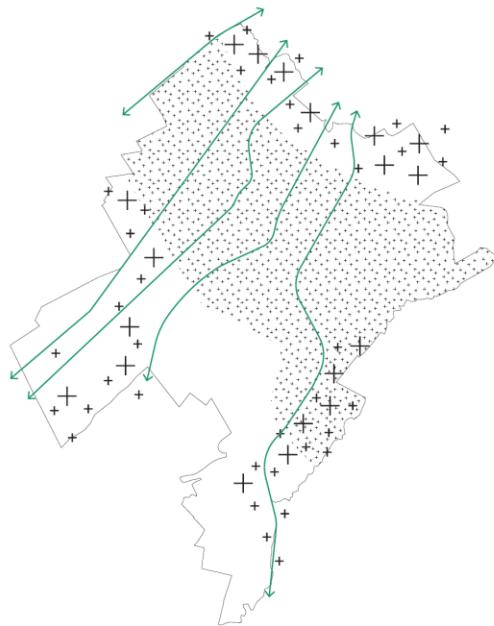


Axe 6 MOBILITE



Axe 7 ENERGIE

# La qualité des sols inscrite dans l'axe 3



## Axe 3 NATURE, PAYSAGE & CLIMAT

Consolider la trame et la perméabilité écologiques ainsi que l'adaptation aux changements climatiques

### Avec comme objectifs :

- Augmenter la couverture végétale (infiltration des eaux claires dans le sol)
- Renforcer la nature dans les quartiers
- Soutenir les initiatives privées en faveur de la biodiversité et de la réduction des températures

### Formalise :

- Plan Climat
- Plan directeur nature
- Stratégie de végétalisation

### Mise en œuvre pour les sols privés :

PACCom et Plans d'affectation de quartiers

## 2. MRPGA / PACom



# Pourquoi une modification?

- Pour adapter rapidement le règlement de construction aux enjeux actuels de changement climatique et de densification à l'intérieur du milieu bâti,
- Pour mettre en œuvre le Plan climat, le PDCom et la politique de logement communale
- Pour agir sans attendre la révision complète du PGA (futur PACoM)

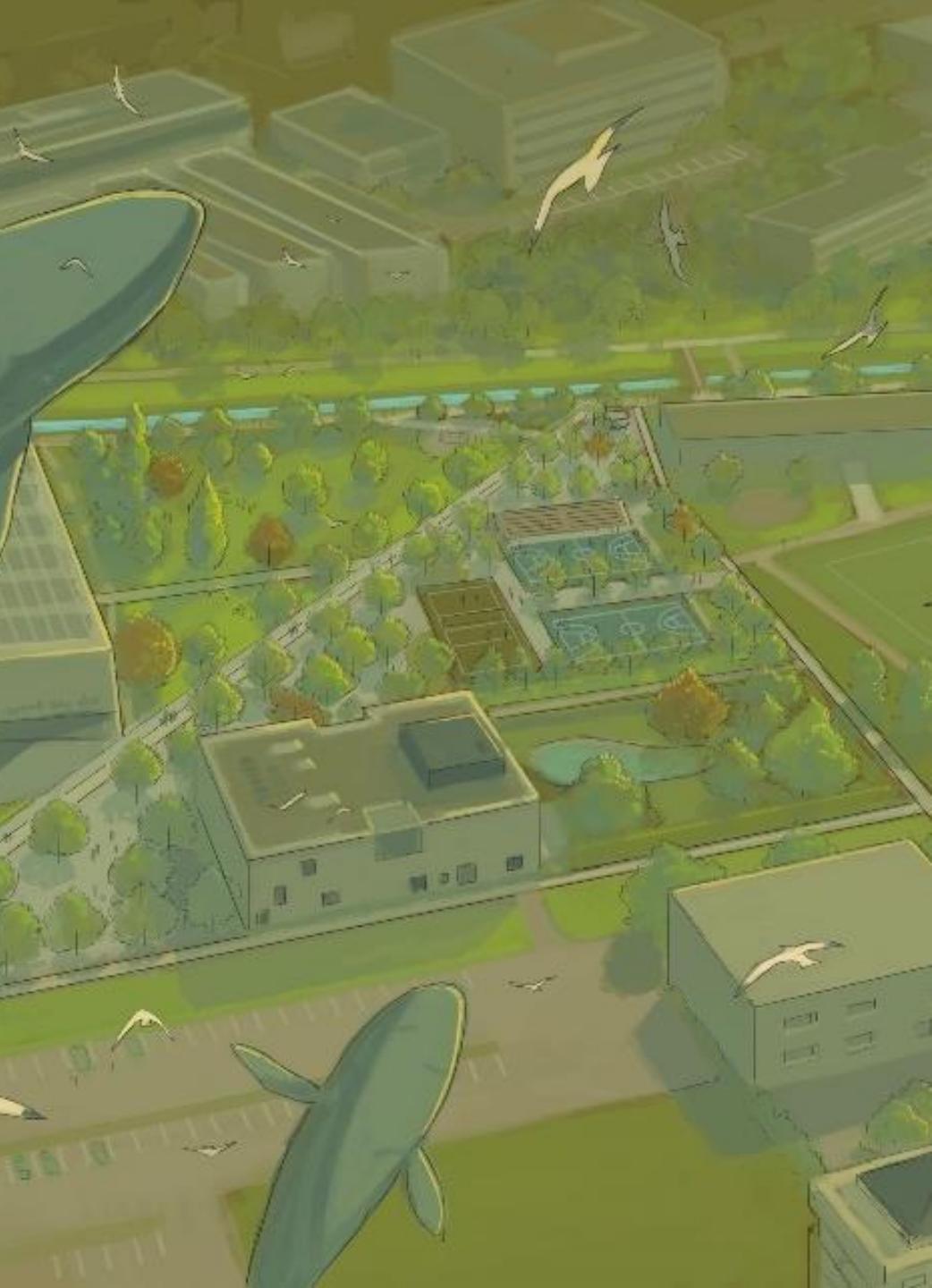
## Qui est concerné ?

- Principalement les propriétaires des quartiers existants, lors de nouvelles demandes de permis.
- (Les nouveaux quartiers font l'objet de projets de plans et règles spécifiques.)



# Indice de verdure (art 128)

- de 0,5 (au lieu de 0,25-0,40)
- Précision quant à la qualité des sols (car avant du gravillon pouvait être considéré comme vert !!!)
- Surface sur dalle : au moins 60 cm de terre
- Petites surfaces isolées pas prises en compte dans le calcul



# Aménagements extérieurs (art 142-143)

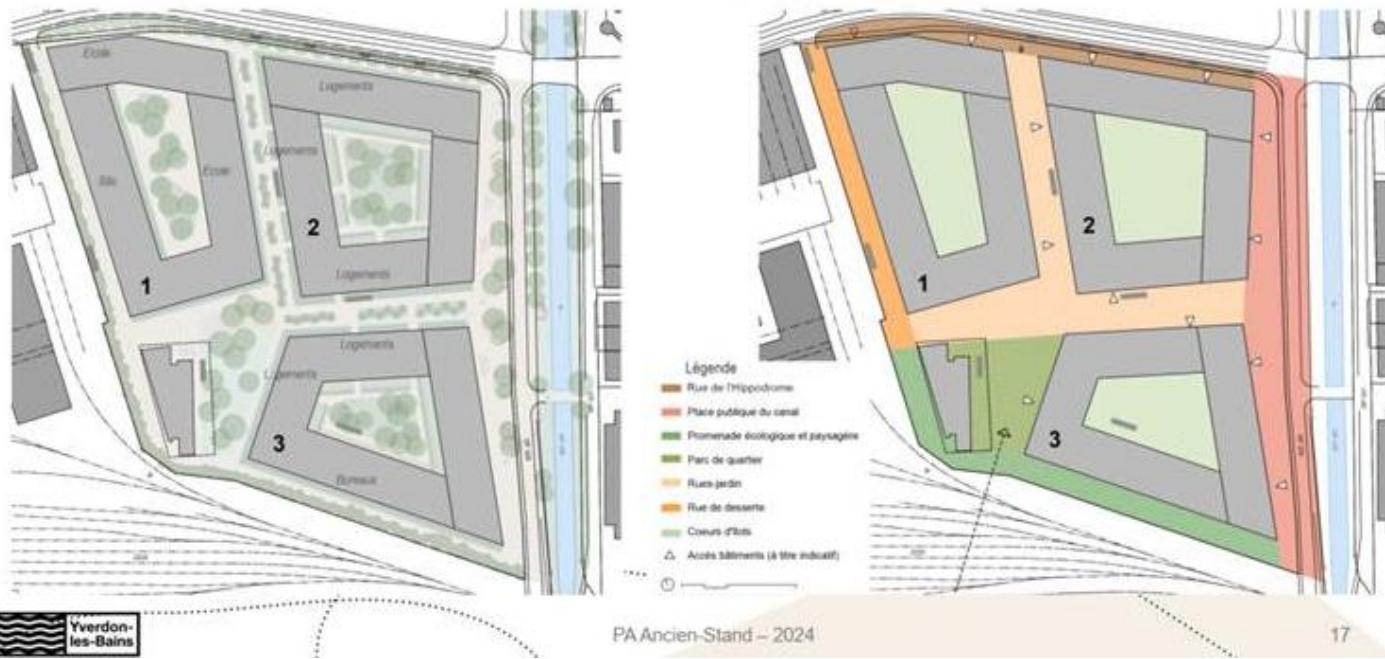
- Arborisation nécessaire dans les projets
- Un arbre majeur par 500 m<sup>2</sup> de parcellaire
- Essences végétales adaptées aux conditions climatiques
- Albédo élevé
- Sols perméables privilégiés pour infiltration eaux claires
- Nécessité d'être réalisé par architectes paysagistes
- Accessibilités et jeux inclusifs



### 3. PA Ancien Stand



# Principes généraux



- Chaque aires impose différents degrés de perméabilité des sols, la plantation d'arbres majeurs et la création de fosses de plantation
- Pleine terre partout
- 51 arbres majeurs (de 20 à 25 m.)
- Des mesures pour la biodiversité
- **Attention! Site pollué → des questions encore en suspend**



# Les cœurs d'îlots

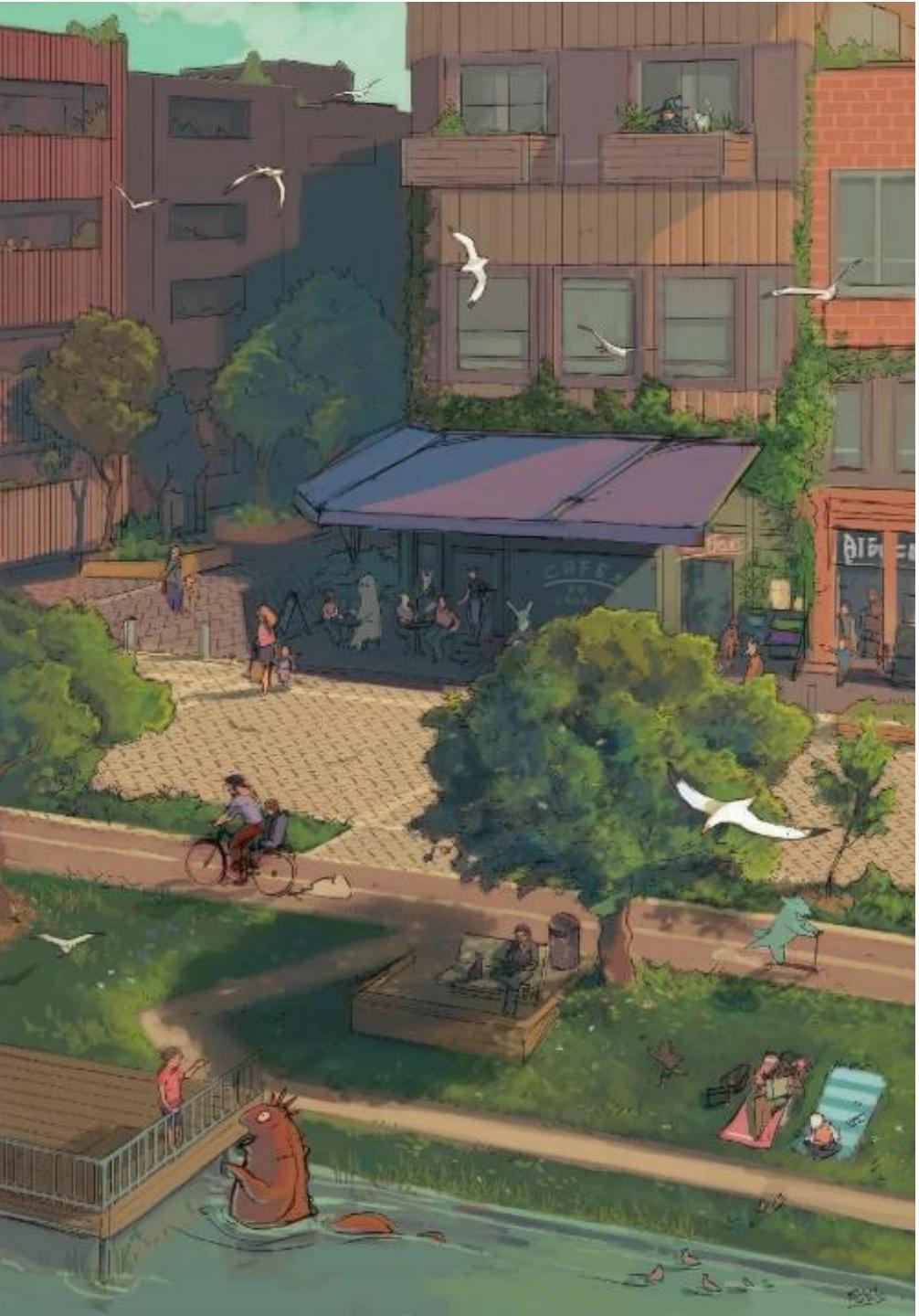
- Accessible au public
- Sol perméables ou semi-perméable
- 60% au minimum est végétalisé (le reste est composé de chemin, de place de jeux)
- Chaque cœur d'îlot comprend au min 10 arbres majeurs



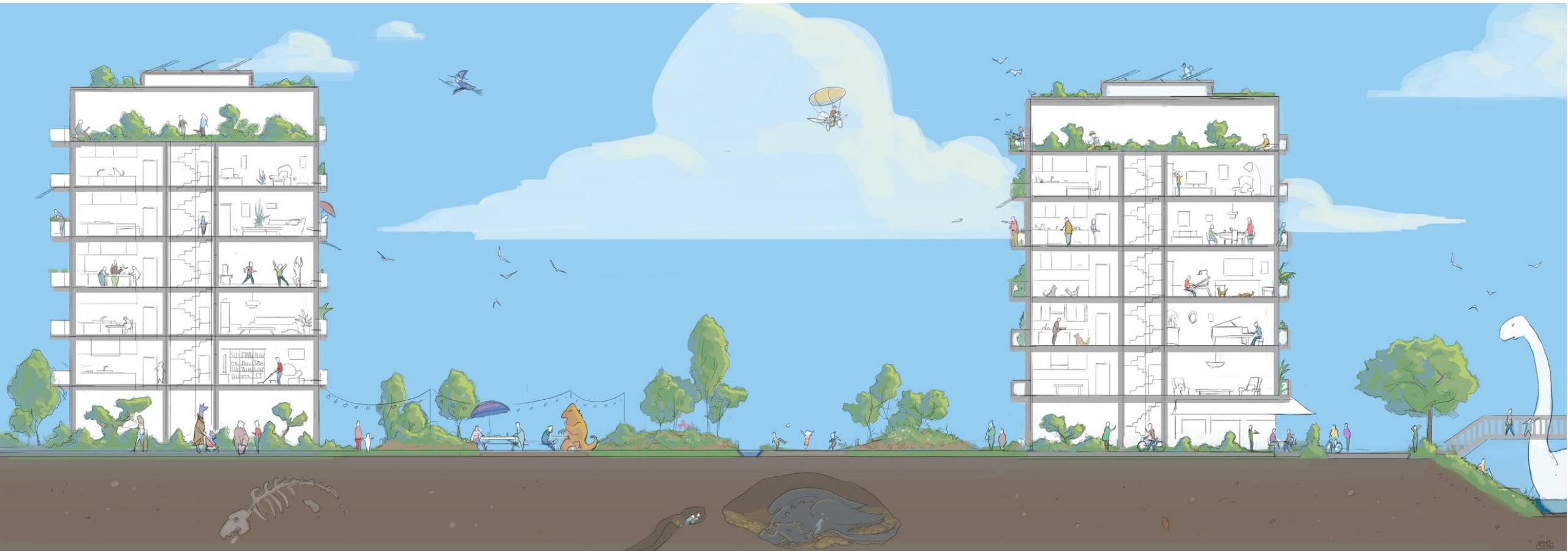
# Les rues-jardins

- Armature du réseau destiné à la mobilité douce
- Doivent comprendre des trames vertes perméables: «**ces surfaces DOIVENT favoriser une bonne infiltration des eaux, l'extension racinaire et un développement optimal des arbres (..) en fonction de son habitus adulte.**»
- Min 35% est végétalisés



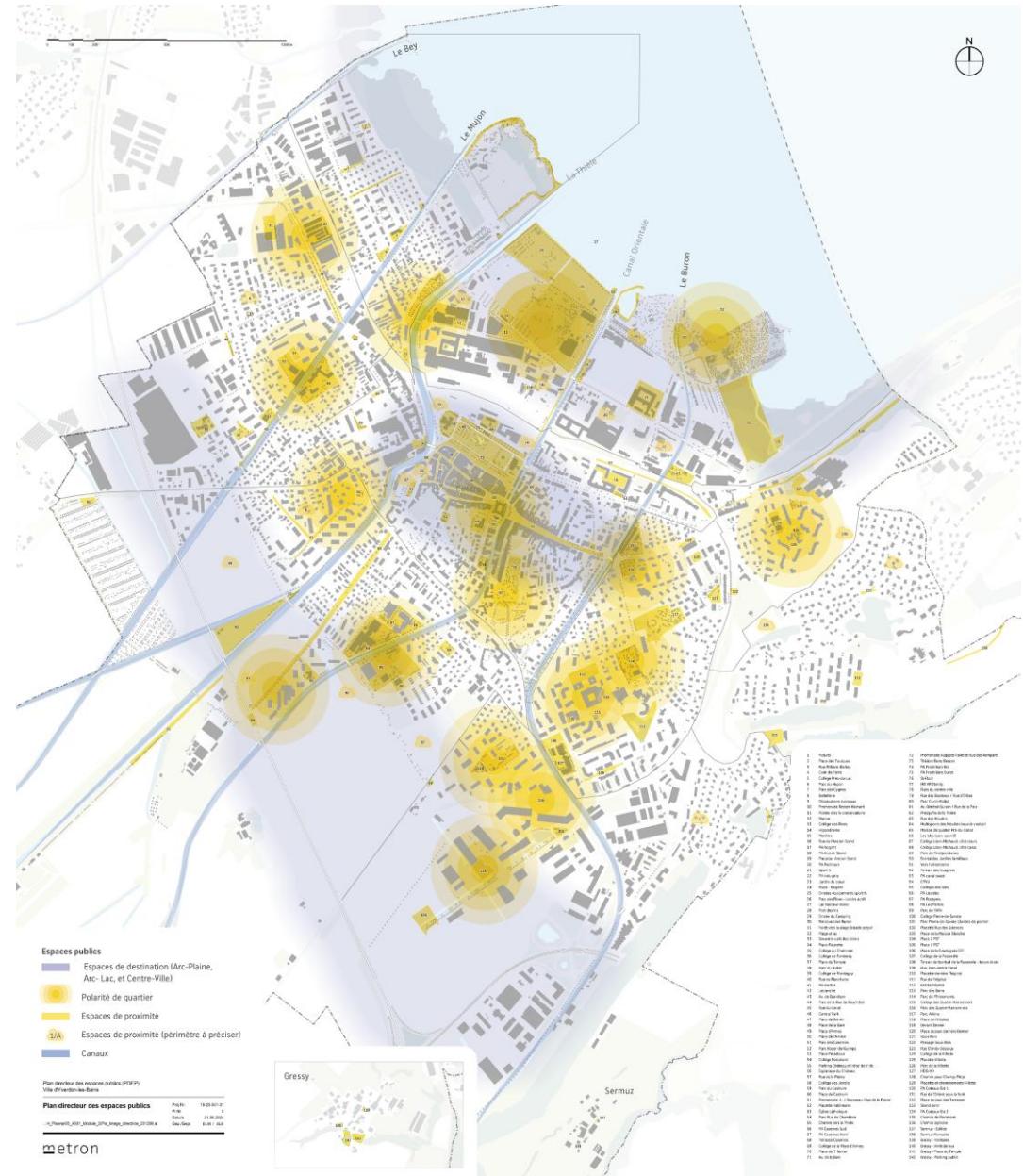


# La qualité des sol passe par la densité





# 4. Plan Directeur des Espaces Publics



# 4 ingrédients

- Sport
- Cohésion sociale
- Nature
- Culture

NB: le sol ...aidé par la composante cohésion sociale



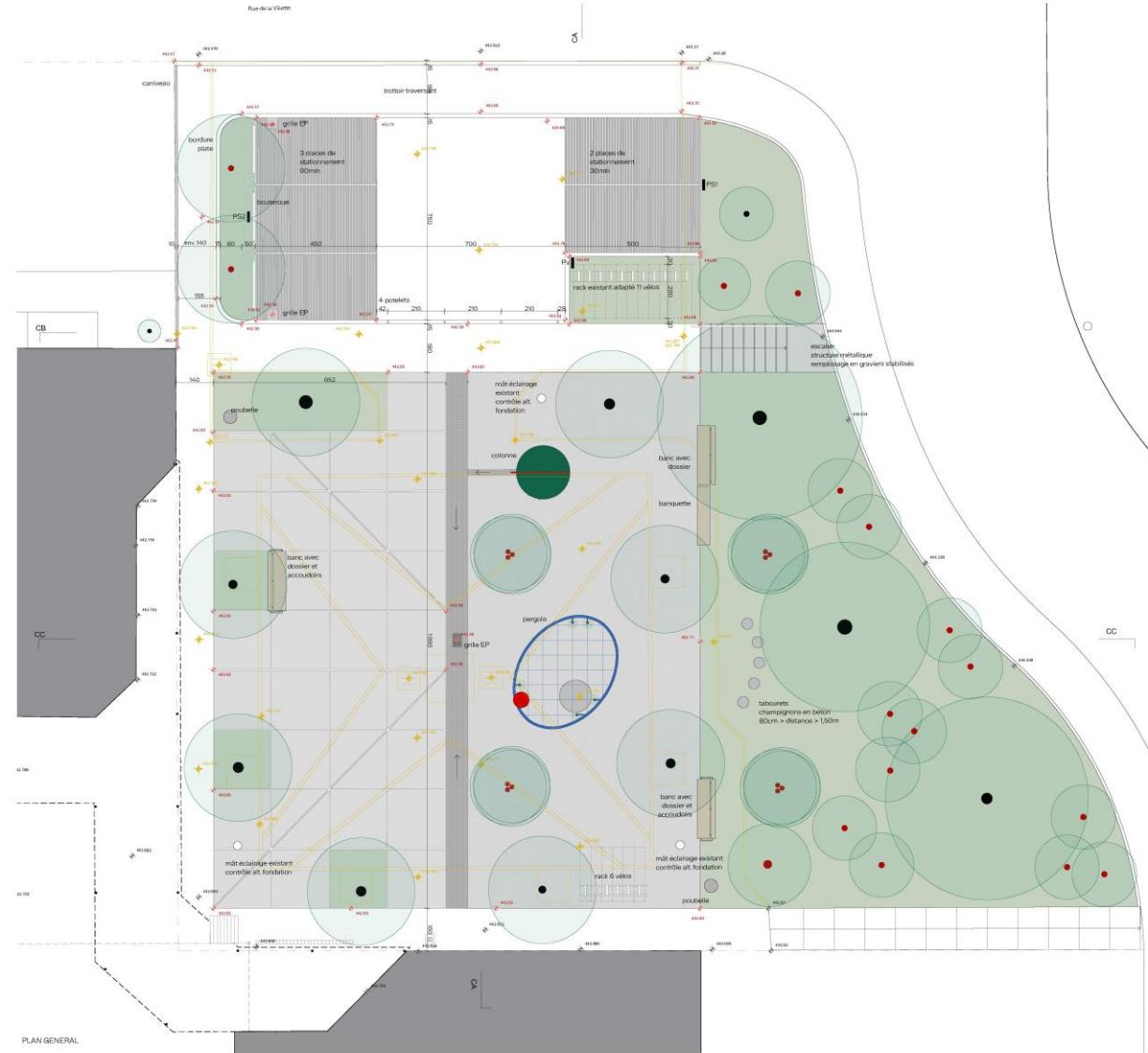
## 5. Exemples d'espaces publics



# Placette de la Villette



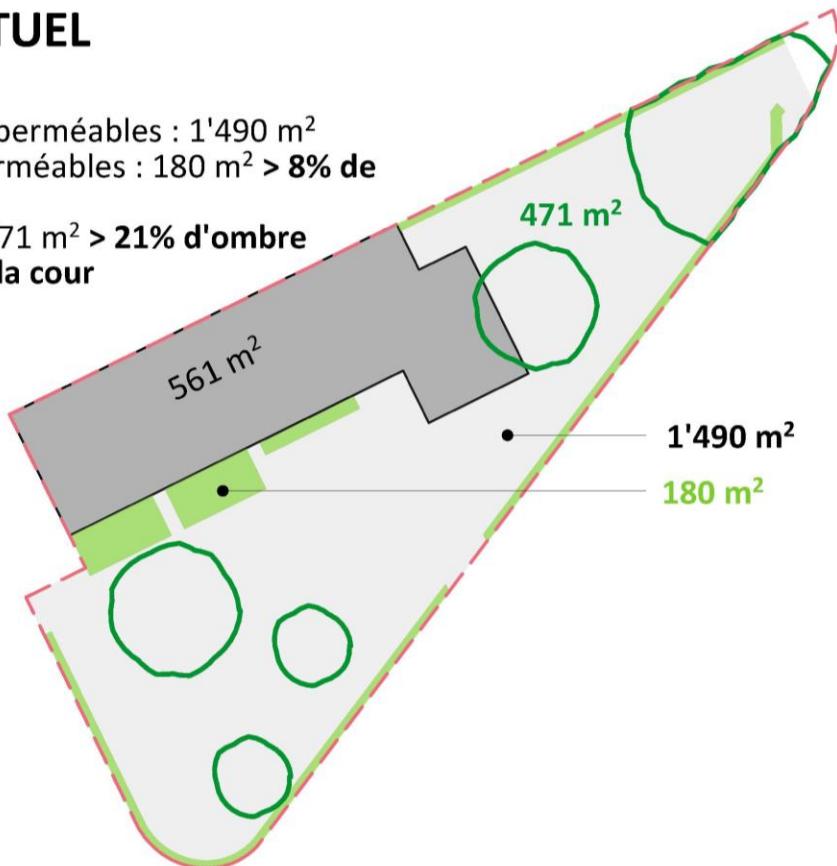
# Placette de la Villette



# Cour d'école de Pré-du-Lac

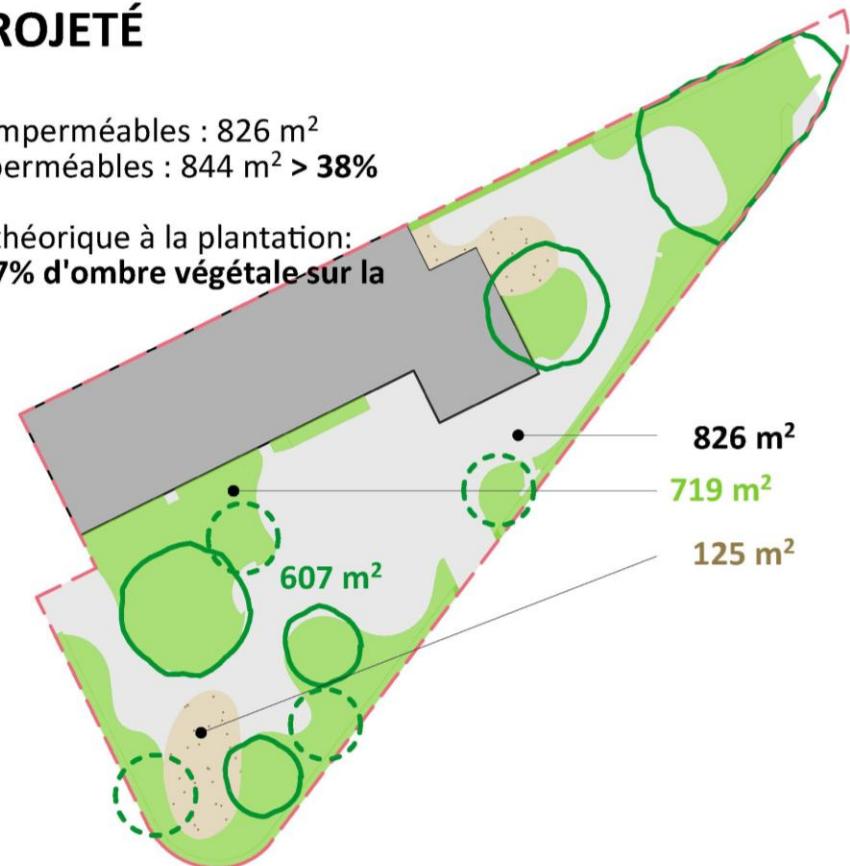
## ÉTAT ACTUEL

- . Surfaces imperméables : 1'490 m<sup>2</sup>
- . Surfaces perméables : 180 m<sup>2</sup> > **8% de la cour**
- . Canopée : 471 m<sup>2</sup> > **21% d'ombre végétale sur la cour**



## ÉTAT PROJETÉ

- . Surfaces imperméables : 826 m<sup>2</sup>
- . Surfaces perméables : 844 m<sup>2</sup> > **38% de la cour**
- . Canopée théorique à la plantation: 607 m<sup>2</sup> > **27% d'ombre végétale sur la cour**





Yverdon-les-Bains





Yverdon-les-Bains







" La MPO a un rôle à jouer dans la mise en œuvre du règlement et pour assurer l'application de la réglementation en termes de faire-valoir et de soutien au patrimoine.

Le règlement du terrain (article 10) n'a pas d'incidence sur le fait que l'EPGA n'a pas de conséquence.

La conformité aux planifications de l'aménagement et aux orientations et plans sectoriels de la Confédération n'est pas liée aux conceptions et planifications de l'EPGA.

La procédure n'est pas liée aux conceptions et planifications de l'EPGA.